



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Soixante-cinquième session

Antalya, 9-14 novembre 2026

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire

Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention

Rapport du Groupe consultatif d'experts

**Ateliers régionaux de formation pratique du Groupe
consultatif d'experts**

Rapport du secrétariat

Résumé

Dans le cadre de son programme de travail pour 2026, le Groupe consultatif d'experts a organisé, en collaboration avec des partenaires, trois ateliers régionaux de formation pratique destinés à faciliter la mise en œuvre, par les pays en développement Parties, du cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris, en dotant les experts de ces Parties des capacités techniques nécessaires pour établir des rapports biennaux au titre de la transparence de meilleure qualité. Dans le présent rapport, le secrétariat rend compte des travaux menés lors de ces ateliers, en faisant notamment une synthèse des principales questions examinées.



Abréviations et acronymes

AQ/CQ	assurance de la qualité/contrôle de la qualité
cadre de transparence renforcé	cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris
CBIT-GSP	programme conjoint de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence et du Programme mondial d'appui
CDN	contribution déterminée au niveau national
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
COP	Conférence des Parties
GCE	Groupe consultatif d'experts
GES	gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
modalités, procédures et lignes directrices	modalités, procédures et lignes directrices aux fins du cadre de transparence des mesures et de l'appui visé à l'article 13 de l'Accord de Paris
PNA	plan national d'adaptation
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa quatorzième réunion, tenue du 3 au 5 mars 2026¹, le GCE a décidé d'organiser, dans le cadre de son programme de travail pour 2026², élaboré à cette réunion, des ateliers régionaux de formation pratique, en collaboration avec des partenaires, afin de répondre à des besoins de renforcement des capacités prioritaires recensés dans les régions de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Asie et du Pacifique et de l'Europe orientale. Les besoins en question concernaient notamment, mais pas seulement, les activités suivantes : faciliter l'application des modalités, procédures et lignes directrices ; confronter les expériences de la participation aux examens techniques par des experts et aux examens multilatéraux, axés sur la facilitation, des progrès accomplis ; appliquer les dispositions relatives à la flexibilité ; élaborer des plans d'amélioration ; établir les dispositifs institutionnels nécessaires à la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé ; communiquer des informations sur les effets des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, notamment sur les pertes et préjudices ; communiquer des informations sur l'appui nécessaire et l'appui reçu ; utiliser les outils de notification du cadre de transparence renforcé.

2. En outre, à sa septième session, la CMA a prié le secrétariat d'élaborer et d'exécuter, en collaboration avec le GCE, d'autres organes constitués et les partenaires concernés, selon qu'il conviendrait, un certain nombre d'activités, notamment d'organiser, en présentiel et en ligne, des ateliers régionaux consacrés aux données d'expérience, aux pratiques exemplaires et aux obstacles liés à l'application de l'article 13 de l'Accord de Paris³. Plusieurs des ateliers faisant l'objet du présent rapport répondent à ce mandat.

B. Contexte

3. Le cadre de transparence renforcé est désormais pleinement opérationnel. Au 31 juillet 2026, 134 rapports biennaux au titre de la transparence avaient été soumis par les Parties, 86 examens techniques par des experts avaient été réalisés et 49 Parties avaient fait l'objet d'un examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis. À mesure que la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé s'accélère, il devient de plus en plus important de promouvoir le partage d'expériences et l'apprentissage mutuel entre les pays en développement Parties.

4. En 2025, le GCE a évalué les difficultés et contraintes persistantes et nouvelles que rencontraient les pays en développement Parties dans la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé, en analysant les informations communiquées dans les premiers rapports biennaux sur la transparence et en réalisant une enquête biennale sur les lacunes et les besoins en matière de transparence. Les résultats de cette analyse et de cette enquête⁴ ont fait ressortir une demande constante d'orientations techniques sur l'application pratique des modalités, procédures et lignes directrices, compte tenu notamment de la nécessité pour les Parties de se préparer au deuxième cycle de présentation des rapports biennaux au titre de la transparence. Les Parties ayant soumis leur premier rapport biennal ont souligné l'intérêt de continuer à disposer de plateformes de partage d'expériences et d'apprentissage entre pairs. Celles qui n'avaient pas encore soumis leur premier rapport ont fait savoir qu'elles continuaient d'éprouver des difficultés à appliquer concrètement les modalités, procédures et lignes directrices, notamment en ce qui concerne les tableaux communs, les modèles de tableaux communs et les dispositions relatives à la flexibilité.

¹ Un résumé des conclusions de la réunion est disponible à l'adresse <https://unfccc.int/event/14th-meeting-of-the-consultative-group-of-experts>.

² Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/645990>.

³ Décision 15/CMA.7, par. 9 g). Un rapport sur les ateliers organisés en 2026 sera publié sous la cote FCCC/SBI/2026/22.

⁴ Voir le document FCCC/TP/2025/2.

5. En outre, des participants à des ateliers et webinaires organisés antérieurement par le GCE ont déclaré avoir besoin d'un appui technique sur la durée, en particulier pour : élaborer des indicateurs permettant d'évaluer les mesures d'adaptation et d'en rendre compte dans les rapports biennaux au titre de la transparence ; définir des indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des CDN ; se familiariser avec les processus d'examen technique par des experts et d'examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis ; consolider les dispositifs institutionnels nécessaires à la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé.

6. Les observations formulées par les Parties ont été confortées par le SBI, qui, à sa soixante-troisième session, a prié le GCE : de continuer de s'employer à titre prioritaire à faciliter l'élaboration et la soumission des rapports biennaux au titre de la transparence ; de fournir des conseils et un appui aux Parties, notamment des orientations détaillées sur les modalités, procédures et lignes directrices, y compris les dispositions relatives à la flexibilité ; de fournir des conseils et un appui techniques aux pays en développement Parties en ce qui concerne les examens techniques par des experts et les examens multilatéraux, axés sur la facilitation, des progrès accomplis⁵. En réponse à cette demande, et comme indiqué au paragraphe 1 ci-dessus, le GCE a décidé d'organiser des ateliers régionaux de formation pratique dans le cadre de son programme de travail pour 2026 afin de répondre à des besoins de renforcement des capacités prioritaires recensés dans différentes régions.

7. Le secrétariat a mené des enquêtes exploratoires afin de recueillir auprès des pays des régions de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Asie et du Pacifique et de l'Europe orientale des informations sur leurs besoins prioritaires de renforcement des capacités et, partant, sur les sujets auxquels il serait le plus utile de consacrer les ateliers régionaux. Les résultats de ces enquêtes ont éclairé l'élaboration du programme de chaque atelier régional.

C. Portée

8. On trouvera dans le présent document un résumé des ateliers régionaux de formation pratique organisés en 2026 par le GCE, en collaboration avec des partenaires, et des commentaires formulés par les participants.

D. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

9. Le SBI est invité à examiner le présent rapport et à formuler des orientations à l'intention du GCE, selon qu'il conviendra.

II. Déroulement des ateliers

A. Vue d'ensemble

10. Trois ateliers régionaux de formation pratique⁶ sur l'application par les pays en développement Parties du cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris ont été organisés en 2026 (voir le tableau ci-dessous).

11. Ces ateliers étaient destinés aux pays en développement Parties, plus précisément aux experts nationaux activement engagés dans les processus relatifs à la transparence et l'établissement des rapports biennaux au titre de la transparence. Dans leurs lettres invitant les centres de liaison nationaux à désigner les experts nationaux qui participeraient aux ateliers, le GCE et les partenaires ont fortement encouragé la participation de femmes.

⁵ FCCC/SBI/2025/19, par. 45 b) à d).

⁶ Pour de plus amples informations sur les ateliers, voir <https://unfccc.int/process/bodies/constituted-bodies/consultative-group-of-experts/calendar-of-meetings/archive-of-meetings>.

12. Quelque 114 experts (47 femmes et 67 hommes) de 85 pays en développement Parties ont participé aux ateliers.

Ateliers régionaux de formation pratique organisés par le Groupe consultatif d'experts en 2026

<i>Dates</i>	<i>Lieu et région concernée</i>	<i>Langue(s)</i>	<i>Partenaire(s)</i>	<i>Nombre de pays en développement Parties représentés</i>	<i>Nombre de participants (femmes/hommes)</i>	<i>Nombre de personnes-ressources du GCE</i>
27-29 avril	Maputo (Mozambique) Afrique	Anglais et français	Banque africaine de développement, CBIT–GSP, Gouvernement belge, Gouvernement mozambicain, Institut de la Francophonie pour le développement durable, Partenariat pour la transparence dans le cadre de l'Accord de Paris, Programme des Nations Unies pour le développement et secrétariat	35	50 (17/33)	3
6-8 juillet	Antigua (Guatemala) Amérique latine et Caraïbes	Anglais et espagnol	CBIT–GSP, Gouvernement guatémaltèque, Programme des Nations Unies pour le développement et secrétariat	26	37 (19/18)	4
20-23 juillet	Wuhu (Chine) Asie-Pacifique et Europe orientale	Anglais	CBIT–GSP, Gouvernement chinois, Programme des Nations Unies pour le développement et secrétariat	24	27 (11/16)	5

B. Objectif

13. L'objectif des ateliers était de renforcer les capacités techniques des experts des pays en développement Parties pour les aider à établir et à soumettre, dans les délais, les deuxièmes rapports biennaux au titre de la transparence, ou à progresser vers la soumission des premiers rapports biennaux au titre de la transparence dans le cas des Parties dont le premier rapport était toujours attendu. Il s'agissait de favoriser la mise en commun de données d'expérience, de bonnes pratiques et d'enseignements en vue d'améliorer la qualité des informations communiquées et de promouvoir une participation effective aux examens techniques par des experts et aux examens multilatéraux, axés sur la facilitation, des progrès accomplis. L'appui apporté aux experts dans le cadre des ateliers était adapté aux besoins des différents pays en développement Parties, certains étant en train d'établir leur deuxième rapport tandis que d'autres n'avaient pas encore soumis leur premier rapport, et visait à :

- a) Renforcer leurs connaissances et leurs compétences en vue d'améliorer la communication des informations requises dans les rapports biennaux au titre de la transparence ;
- b) Approfondir leur compréhension technique des modalités, procédures et lignes directrices, notamment aux fins de l'application des dispositions relatives à la flexibilité et de l'élaboration progressive de plans d'amélioration ;
- c) Les préparer à participer activement aux examens multilatéraux, axés sur la facilitation, des progrès accomplis, notamment en renforçant leurs compétences à cet égard.

C. Structure

14. Les ateliers ont été conçus de manière à assurer des conditions d'apprentissage immersives et dynamiques. Les personnes-ressources du GCE ont joué un rôle essentiel en faisant des exposés techniques, en animant les tables rondes, en encadrant les exercices de groupe et en répondant aux questions et observations des participants. Des services d'interprétation ont été fournis dans certains cas, et les supports de formation techniques, notamment les exposés et les exercices, ont été mis à la disposition des participants avant les ateliers. La formation, d'une durée de trois semaines, se déroulait en trois phases : préparation, atelier et suivi.

15. La phase préparatoire débutait une semaine avant chaque atelier. Les participants ont reçu les supports et exercices introductifs, qu'ils ont pu passer en revue et utiliser pour définir leurs attentes. Des webinaires préparatoires ont été organisés⁷ pour familiariser les participants avec le contexte dans lequel s'inscrivait l'atelier et avec son programme. En outre, avant chaque atelier, un questionnaire a été adressé aux participants afin de recueillir des informations sur leurs domaines d'activité et leurs compétences, ainsi que d'éventuelles questions qu'ils souhaitaient poser en amont, de sorte que le GCE puisse adapter le contenu et le déroulement de l'atelier à leurs besoins.

16. Chaque atelier régional s'est déroulé sur trois jours. Les participants ont été familiarisés avec différents chapitres des rapports biennaux au titre de la transparence, en fonction des sujets retenus pour chaque atelier, et avec les principales dispositions des modalités, procédures et lignes directrices, y compris les dispositions relatives à la flexibilité. Les sessions thématiques étaient conçues de manière à favoriser un apprentissage pratique et des échanges interactifs d'idées, d'enseignements et de bonnes pratiques concernant la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé et l'établissement des rapports biennaux au titre de la transparence. Elles pouvaient prendre la forme d'exposés sur des études de cas, de tables rondes ou d'activités consacrées à la planification de l'établissement des deuxièmes rapports biennaux. À la fin de chaque atelier, une enquête en ligne a été menée afin de recueillir les observations des participants sur la formation dispensée, notamment sur son approche et son contenu, ainsi que sur la mesure dans laquelle les résultats d'apprentissage visés avaient été atteints et les attentes individuelles des participants avaient été satisfaites.

17. Les participants ont été encouragés à poursuivre le dialogue avec leurs pairs, les personnes-ressources du GCE et le secrétariat après les ateliers, tant pour soulever les éventuelles questions techniques restées en suspens que pour partager de nouvelles expériences, leçons et ressources techniques susceptibles d'être utiles à d'autres.

III. Résumé des ateliers

A. Atelier régional pour l'Afrique

18. Le programme de l'atelier a été établi sur la base des résultats de l'enquête exploratoire et portait principalement sur les quatre thèmes suivants : 1) la participation à l'examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis ; 2) la communication d'informations sur l'appui nécessaire et l'appui reçu ; 3) l'application des dispositions relatives à la flexibilité prévues par les modalités, procédures et lignes directrices et l'élaboration progressive de plans d'amélioration ; 4) la communication d'informations sur les effets des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, notamment sur les moyens de prévenir les pertes et préjudices liés aux effets des changements climatiques, de les réduire au minimum et d'y remédier. Au cours de l'atelier, les dispositions pertinentes des modalités, procédures et lignes directrices ont été examinées en détail, des exercices pratiques ont été réalisés et le partage d'expériences, d'enseignements et de bonnes pratiques a été encouragé.

⁷ Pour deux ateliers, l'un destiné aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et l'autre aux pays d'Asie et du Pacifique et d'Europe orientale.

1. Introduction

19. Des représentants du GCE, des partenaires associés à l'organisation de l'atelier et du Mozambique, pays hôte, ont prononcé des allocutions d'ouverture. Le représentant du GCE a souligné que le cadre de transparence renforcé était pleinement opérationnel et réaffirmé l'engagement du Groupe à fournir un appui technique aux pays en développement Parties aux fins de la mise en œuvre de ce cadre. Un représentant de la Banque africaine de développement a souligné que celle-ci continuait de contribuer financièrement aux efforts déployés pour renforcer les systèmes nationaux de transparence et améliorer la transparence des informations communiquées, tandis qu'un représentant de la Belgique a réaffirmé l'engagement du pays à soutenir la mise à disposition de fonds destinés à l'action climatique et la recherche de solutions pratiques aux problèmes liés à la transparence. Un représentant du Programme des Nations Unies pour le développement a souligné que les dispositifs de transparence et les obligations de communication d'informations étaient nécessaires pour éclairer la prise de décisions, renforcer l'application du principe de responsabilité et permettre la mise en œuvre d'une action climatique mesurable. Le représentant du Mozambique a mis en avant la vulnérabilité croissante du pays face aux changements climatiques, évoquant les récentes inondations et leurs conséquences, et a encouragé les Parties à renforcer la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé afin de contribuer à l'application effective de l'Accord de Paris.

20. Le programme de l'atelier a ensuite été présenté, y compris les exercices pratiques conçus pour approfondir la compréhension du processus d'établissement des rapports biennaux au titre de la transparence et préparer les participants aux examens techniques par des experts et aux examens multilatéraux, axés sur la facilitation, des progrès accomplis.

2. Transparence

21. Les participants ont pris connaissance d'informations générales sur le cadre de transparence renforcé, notamment de l'état d'avancement de sa mise en œuvre et des résultats des travaux menés à la trentième session de la COP et à la septième session de la CMA dans le domaine de la transparence.

3. Session thématique : mise en œuvre du cadre de transparence renforcé : expérience, bonnes pratiques, enseignements et difficultés

22. Durant la table ronde, des représentants du Malawi et du Mozambique ont partagé leurs expériences nationales de l'établissement du premier rapport biennal au titre de la transparence et de la planification du deuxième rapport, notamment en ce qui concerne la coordination institutionnelle, la gestion des données et l'application des dispositions relatives à la flexibilité. Les participants ont recensé plusieurs obstacles communs dans la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé, notamment le manque de données sectorielles, les difficultés à utiliser le logiciel d'inventaire du GIEC et les outils de notification du cadre de transparence renforcé en raison d'un manque de capacités techniques, le recours à des facteurs d'émission par défaut, la dépendance à l'égard de consultants internationaux faute de ressources humaines suffisantes, le manque de coordination entre les institutions, le financement projet par projet et les difficultés à communiquer des informations sur l'appui reçu. Un certain nombre de bonnes pratiques ont été mentionnées, comme la création d'unités chargées de coordonner la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé, le renforcement des dispositifs juridiques et institutionnels pertinents, la mobilisation de groupes de travail techniques existants et des systèmes statistiques nationaux dans le cadre de l'établissement des rapports biennaux au titre de la transparence, la promotion de la coopération Sud-Sud et le renforcement continu des capacités. Plusieurs solutions pratiques ont été mises en avant, à savoir la création de systèmes centralisés de données climatiques, l'amélioration des dispositifs de partage de données entre institutions, la désignation de coordonnateurs sectoriels de la collecte de données, le transfert de connaissances des consultants aux experts nationaux et le renforcement de la participation des parties prenantes.

23. Des discussions en petits groupes ont ensuite été organisées. Elles ont porté sur l'état d'avancement de l'établissement des deuxièmes rapports biennaux au titre de la transparence, la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé et les activités de renforcement des capacités en cours dans le domaine de la transparence. Lors de la présentation des résultats

des discussions, les groupes ont fait savoir que certains pays étaient en train d'établir leur premier rapport biennal au titre de la transparence, d'autres attendaient un financement pour commencer à établir leur deuxième rapport, et d'autres encore avaient commencé à établir leur deuxième rapport avant que l'examen technique de leur premier rapport par des experts soit achevé. Ils ont recensé plusieurs difficultés communes dans la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé, dont les retards dans l'accès au financement, le manque de compétences spécialisées dans le domaine des inventaires des GES et la faiblesse de la coordination institutionnelle. Il a été souligné qu'il était essentiel d'entamer en temps voulu l'établissement des rapports biennaux au titre de la transparence, de mettre en place des dispositifs institutionnels clairs, de garantir une forte appropriation nationale du processus d'établissement des rapports et d'assurer un renforcement continu des capacités afin d'améliorer la qualité des informations communiquées et d'assurer la pérennité des systèmes nationaux de transparence.

4. Session thématique : examen détaillé des dispositions relatives à la flexibilité et aux domaines d'amélioration

24. Un représentant du GCE a fait une présentation introductive pour cadrer les échanges, soulignant que les dispositions relatives à la flexibilité prévues par les modalités, procédures et lignes directrices revêtaient une importance particulière pour les pays qui rencontraient des difficultés techniques liées à la disponibilité des données, aux procédures d'AQ/CQ, à l'évaluation des incertitudes et aux méthodes d'établissement des inventaires.

25. Dans son exposé, le représentant de la Guinée-Bissau a fait part de l'expérience du pays dans l'application des dispositions relatives à la flexibilité, évoquant notamment le recensement des déficits de capacités et les échéances que le pays s'était fixées pour y remédier. En raison d'un manque de données, la Guinée-Bissau appliquait des méthodes simplifiées d'estimation des émissions et n'avait communiqué d'informations que pour trois GES. Afin de remédier aux difficultés techniques et institutionnelles que posait l'établissement de son rapport biennal au titre de la transparence, le pays organisait des réunions hebdomadaires avec les parties prenantes pour renforcer la coordination et régler rapidement les problèmes liés aux données. Le représentant a souligné que l'application des dispositions relatives à la flexibilité constituait une mesure temporaire et a réaffirmé l'engagement de la Guinée-Bissau à améliorer progressivement la disponibilité des données, les capacités techniques et la qualité des informations communiquées.

26. Durant la discussion encadrée par un modérateur, les participants ont partagé leurs expériences nationales de l'application des dispositions relatives à la flexibilité dans le cadre de l'établissement des rapports biennaux au titre de la transparence, évoquant notamment les déficits de capacités qui conduisaient à appliquer ces dispositions, les améliorations prévues dans les domaines concernés, les difficultés qui subsistaient et l'appui technique, institutionnel et financier nécessaire pour remédier à ces difficultés. Il est ressorti des échanges que l'application des dispositions relatives à la flexibilité n'empêchait pas de communiquer des informations de manière transparente et crédible. Les principales difficultés recensées concernaient le manque de données disponibles, la faiblesse de la coordination institutionnelle et le manque de communication entre les institutions sectorielles et les équipes chargées de l'établissement des rapports. Les participants ont souligné que l'application des dispositions relatives à la flexibilité devait s'accompagner d'un renforcement continu des capacités, qui permettrait de réduire progressivement le recours à ces dispositions. Ils ont également insisté sur la nécessité : de faire concorder les inventaires des GES avec les projections et estimations des émissions de GES utilisées pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des CDN ; de renforcer la validation des données sectorielles ; d'améliorer la coordination institutionnelle, étant entendu que nombre des difficultés rencontrées dans l'établissement des rapports tenaient à la faiblesse des dispositifs de gouvernance plutôt qu'à un manque de volonté.

5. Session thématique : analyse détaillée de l'examen technique par des experts et de l'examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis

27. Un représentant du GCE a fait un exposé sur l'examen technique par des experts et l'examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis, en présentant leurs

objectifs, leurs différentes étapes, leur calendrier et le rôle attendu des Parties. Il a souligné que les Parties pouvaient participer à l'examen multilatéral même si elles n'avaient pas soumis de rapport biennal au titre de la transparence. Les participants ont été encouragés à commencer suffisamment tôt à se préparer à l'examen technique par des experts et à l'examen multilatéral, notamment en renforçant la coordination entre les équipes techniques, en veillant à disposer de tous les documents et éléments justificatifs nécessaires, et en mettant en place des systèmes centralisés de gestion des données. Le représentant a souligné que des efforts continus de renforcement des capacités des institutions et de la coordination entre elles étaient essentiels à une participation effective aux examens techniques par des experts et aux examens multilatéraux, et que ces examens offraient aux Parties des occasions précieuses de repérer les lacunes de leurs rapports, de faire connaître leurs besoins de capacités et d'améliorer leurs futurs rapports.

28. Durant la table ronde, les représentants de la Côte d'Ivoire et de l'Afrique du Sud ont partagé leur expérience nationale des aspects pratiques de la participation à l'examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis, ainsi que des enseignements tirés du processus. La Côte d'Ivoire avait mis en place un mécanisme national de formation sur les modalités, procédures et lignes directrices, un dispositif de coordination des mesures que prenaient les équipes techniques comme suite aux examens, et des systèmes numériques destinés à faciliter l'établissement des inventaires, la compilation des informations sur l'adaptation, le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des CDN et le suivi du financement de l'action climatique, autant d'éléments essentiels à la bonne mise en œuvre du cadre de transparence renforcé. Parmi les principaux enseignements tirés de la participation du pays à l'examen multilatéral figuraient la nécessité de valider les données climatiques avec les institutions sectorielles et de renforcer la mémoire institutionnelle en faisant davantage appel aux experts nationaux et moins à des consultants. Pour l'Afrique du Sud, l'examen multilatéral avait offert une occasion d'améliorer la transparence au niveau national, et la phase de questions-réponses en ligne avait permis de renforcer la coordination institutionnelle et de préparer la séance en présentiel. Les deux intervenants ont souligné qu'il importait, pour préparer l'examen multilatéral, de commencer les préparatifs suffisamment tôt, d'associer les experts techniques aux travaux et de maintenir une forte coordination institutionnelle, notamment en mettant sur pied des équipes chargées des inventaires et des systèmes d'information centralisés. Pour les deux Parties, la participation à l'examen technique par des experts et à l'examen multilatéral avait permis de repérer des lacunes dans les rapports nationaux, de renforcer les capacités institutionnelles et de mieux cerner les domaines d'amélioration dans la perspective de l'établissement des futurs rapports biennaux au titre de la transparence.

6. Session thématique : communication d'informations sur les effets des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, notamment sur les moyens de prévenir les pertes et préjudices liés aux effets des changements climatiques, de les réduire au minimum et d'y remédier

29. Un représentant du GCE a présenté les dispositions des modalités, procédures et lignes directrices relatives à la communication d'informations sur l'adaptation, ainsi que les résultats des travaux menés à la septième session de la CMA sur l'objectif mondial en matière d'adaptation, notamment les indicateurs d'adaptation de Belém⁸.

30. La parole a ensuite été donnée aux représentants des pays, et un représentant du Mozambique a évoqué les indicateurs d'adaptation établis par le pays et les dispositifs institutionnels mis en place pour suivre les progrès accomplis au regard de ces indicateurs et compiler et communiquer des informations sur l'adaptation. Le représentant a souligné que les risques climatiques auxquels le pays était exposé augmentaient et que l'adaptation, notamment le renforcement de la résilience des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, de santé et de protection sociale, constituait une priorité nationale. Il a été souligné que le renforcement des dispositifs institutionnels, des systèmes d'information environnementale et de la gestion des données à long terme était essentiel pour améliorer la communication d'informations sur l'adaptation.

⁸ Décision [12/CMA.7](#).

31. Durant la discussion modérée sur les Indicateurs d'adaptation de Belém, les participants ont réfléchi à la manière dont l'application de ces indicateurs pourrait renforcer le suivi de l'adaptation et faciliter l'établissement des rapports biennaux au titre de la transparence. Les principales difficultés recensées à cet égard concernaient la disponibilité des données, les capacités techniques et l'articulation des indicateurs avec les PNA et les volets des rapports biennaux au titre de la transparence consacrés à l'adaptation. Les participants ont souligné qu'il importait d'établir des indicateurs adaptés aux réalités nationales, d'assurer une coordination institutionnelle efficace, de disposer de points focaux désignés et de mettre en place des systèmes normalisés de gestion des données.

32. Durant l'exercice pratique, les participants ont étudié les possibilités d'intégration des indicateurs d'adaptation de Belém dans les systèmes nationaux de suivi de l'adaptation. Ils ont souligné qu'il importait d'assurer la cohérence entre ces indicateurs, les PNA, les volets des rapports biennaux au titre de la transparence consacrés à l'adaptation et les stratégies nationales de développement, notamment en instaurant des mécanismes de coordination efficaces. Il est ressorti de l'exercice que la faiblesse des systèmes de données, le manque d'informations de référence et l'insuffisance des capacités techniques étaient des obstacles communs, et que la mise en place d'un système intégré de données climatiques, socioéconomiques et sectorielles était essentielle à l'établissement de rapports solides sur l'adaptation.

33. S'agissant de la communication, dans les rapports biennaux au titre de la transparence, d'informations sur les pertes et préjudices, les participants ont recensé comme principales difficultés le manque de données, la faiblesse des dispositifs institutionnels et l'insuffisance des capacités techniques. Ils ont recommandé de renforcer la coordination institutionnelle, d'intégrer les systèmes de gestion des risques de catastrophe et les systèmes de communication d'informations sur le climat, de préciser les méthodes et les responsabilités et de garantir la mise à disposition de ressources pérennes pour assurer la continuité de la communication d'informations sur la durée.

7. Session thématique : enseignements tirés de la communication d'informations sur l'appui nécessaire et l'appui reçu

34. Un représentant du GCE a présenté les dispositions des modalités, procédures et lignes directrices relatives à la communication d'informations sur l'appui nécessaire et l'appui reçu, et a partagé des enseignements tirés des informations communiquées dans les premiers rapports biennaux au titre de la transparence. Il a souligné que ces informations permettaient notamment de faire connaître les priorités nationales en matière d'action climatique, de recenser les déficits de capacités et de ressources, et d'accéder à un appui international. Les participants ont été encouragés à commencer par assurer le suivi des principaux flux de financement de l'action climatique et de l'appui reçu des grands partenaires de financement, puis à élargir progressivement la portée des informations communiquées à mesure que les systèmes nationaux gagnent en maturité.

35. Durant l'exercice en petits groupes, les participants ont recensé plusieurs difficultés communes dans la communication d'informations sur l'appui nécessaire et l'appui reçu, à savoir la fragmentation des données relatives au financement de l'action climatique, la faiblesse de la coordination institutionnelle, l'insuffisance des mandats juridiques, le manque de capacités techniques, l'absence d'harmonisation des méthodes, les difficultés à assurer le suivi de l'appui non financier et la compréhension insuffisante des modalités, procédures et lignes directrices. Un certain nombre de solutions ont été recommandées, parmi lesquelles le renforcement des cadres institutionnels et juridiques, l'établissement de dispositifs de partage de données, la création de bases de données centralisées sur le financement de l'action climatique, l'élaboration de systèmes normalisés de communication d'informations, la mise en place de procédures d'AQ/CQ et de taxonomies de la finance climatique, ainsi que le renforcement continu des capacités.

36. La parole a ensuite été donnée aux représentants des pays, et un représentant de la République-Unie de Tanzanie a présenté les dispositifs institutionnels et le système intégré d'information (e-Mazingira) mis en place pour faciliter la communication d'informations sur le financement de l'action climatique, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des CDN, et sur l'adaptation et l'atténuation. Parmi les bonnes pratiques citées figuraient la mise

en place de solides mécanismes de coordination et de gouvernance institutionnelles, tandis que les difficultés qui subsistaient concernaient notamment la disponibilité de données sectorielles, le partage de données, les facteurs d'émission et les capacités techniques.

37. Les participants ont travaillé en groupes dans le cadre de l'exercice pratique sur l'utilisation des modèles de tableaux communs aux fins de la communication d'informations sur l'appui nécessaire et l'appui reçu, puis ont examiné les systèmes et processus nationaux de nature à faciliter la communication d'informations sur la durée. Lors de la présentation des résultats de l'exercice, les groupes ont souligné qu'il importait de recueillir des données exactes et harmonisées avant de remplir les modèles de tableaux communs et ont noté que le renforcement des capacités était essentiel pour améliorer la qualité des informations communiquées.

8. Planification de l'action

38. Durant la session consacrée à la planification de l'action, qui comprenait une discussion en plénière, les participants ont réfléchi aux principaux enseignements tirés de l'atelier et recensé des mesures concrètes à prendre pour renforcer les processus nationaux de transparence. Parmi les priorités recensées figuraient notamment : la constitution de groupes de travail sectoriels, la création d'unités chargées de coordonner l'établissement des rapports biennaux au titre de la transparence et la désignation de points focaux au sein des ministères sectoriels ; l'amélioration des pratiques de collecte de données au moyen de modèles normalisés ; le renforcement des capacités techniques aux fins de l'application de méthodes et de procédures d'AQ/CQ dans le cadre de l'établissement des inventaires ; le renforcement des systèmes de suivi, de notification et de vérification aux fins du suivi de l'appui reçu et la mise en place d'un dispositif d'étiquetage des budgets consacrés à l'action climatique ; l'organisation d'activités de formation à l'établissement des rapports biennaux au titre de la transparence et à l'utilisation du logiciel d'inventaire du GIEC ; l'élaboration de plans d'action et de propositions de projets relatifs aux rapports biennaux au titre de la transparence ; l'établissement d'indicateurs d'adaptation et la poursuite de l'élaboration des PNA.

9. Clôture et évaluation de l'atelier

39. Durant la session de clôture, les participants ont été invités, au moyen d'une enquête interactive, à faire part de leurs observations sur le contenu, l'organisation et l'animation de l'atelier, et à faire savoir comment ils comptaient mettre à profit les connaissances acquises dans le cadre de leurs futurs travaux relatifs à la transparence.

40. Les retours étaient dans l'ensemble positifs et révélaient que l'atelier avait renforcé les capacités techniques des participants dans le contexte de l'établissement des rapports biennaux au titre de la transparence. La grande majorité des répondants à l'enquête ont évalué positivement l'atelier, 97 % d'entre eux le jugeant « excellent » ou « bon ». Tous les répondants se sont déclarés très satisfaits de l'animation de l'atelier et ont confirmé que les sessions d'information et les exercices pratiques en groupes avaient permis d'atteindre les résultats d'apprentissage visés. Les répondants ont souligné l'utilité de l'atelier, notamment parce que celui-ci mêlait sessions techniques, exercices pratiques, partage d'expériences nationales et apprentissage entre pairs, et leur avait ainsi permis de mieux comprendre les processus de communication d'informations sur l'adaptation au titre du cadre de transparence renforcé. Parmi les améliorations proposées figurait l'allongement de la durée de l'atelier.

41. Un représentant du GCE a prononcé une allocution de clôture, dans laquelle il a notamment remercié tous les participants de leur présence, remercié également le Gouvernement mozambicain, les intervenants, les animateurs et les partenaires de leur contribution à l'atelier, et encouragé les parties prenantes à poursuivre la collaboration au niveau régional.

B. Atelier régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes

42. L'atelier portait sur les quatre thèmes suivants : 1) la communication d'informations sur l'adaptation, notamment sur les pertes et préjudices ; 2) l'application des dispositions relatives à la flexibilité prévues par les modalités, procédures et lignes directrices et l'élaboration de plans d'amélioration ; 3) la compréhension et l'application des modalités, procédures et lignes directrices ; 4) la participation à l'examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis. Il a consisté en un examen détaillé des dispositions pertinentes des modalités, procédures et lignes directrices, en des exercices pratiques et en des échanges d'expériences, d'enseignements et de bonnes pratiques.

43. Deux webinaires préparatoires ont été organisés, l'un en espagnol et l'autre en anglais, afin de présenter le programme de l'atelier, de donner aux participants des conseils sur la meilleure manière de s'y préparer et de leur fournir des informations d'ordre logistique. Les participants ont également pris connaissance d'informations générales sur le cadre de transparence renforcé et les modalités, procédures et lignes directrices, notamment sur les dispositions relatives à la flexibilité et les dispositions relatives à la communication d'informations sur l'adaptation.

1. Introduction

44. Les représentants du GCE et du Guatemala, pays hôte, ont prononcé des allocutions de bienvenue. La représentante du GCE a souligné que le cadre de transparence renforcé était pleinement opérationnel, précisant le nombre de rapports biennaux au titre de la transparence soumis et le nombre de Parties ayant fait l'objet d'un examen technique par des experts et d'un examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis. Elle a déclaré que le cadre était un outil stratégique, qui contribuait à renforcer les politiques nationales, à mobiliser des financements destinés à l'action climatique et à éclairer le bilan mondial, et a réaffirmé que le GCE était déterminé à aider les pays en développement Parties à relever les difficultés liées à sa mise en œuvre.

45. Le représentant du Guatemala a souligné que les dispositifs de transparence contribuaient à renforcer les politiques publiques, la prise de décisions liées au climat, l'accès aux financements et la planification de l'adaptation, et a réaffirmé l'engagement de son pays à renforcer son système national de transparence grâce à la collaboration et à une mise en œuvre efficace du cadre de transparence renforcé.

46. Le programme et les objectifs de l'atelier ont ensuite été présentés, y compris les exercices pratiques conçus pour approfondir la compréhension des questions liées à l'établissement des rapports biennaux au titre de la transparence et préparer les participants aux processus connexes.

2. Transparence

47. Les participants ont pris connaissance d'informations générales sur le cadre de transparence renforcé, notamment de l'état d'avancement de sa mise en œuvre et des principaux résultats des travaux menés à la trentième session de la COP et à la septième session de la CMA dans le domaine de la transparence. Il a été relevé que les tendances observées au niveau régional faisaient apparaître une participation croissante des États d'Amérique latine et des Caraïbes à la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé.

3. Session thématique : mise en œuvre du cadre de transparence renforcé : expérience, bonnes pratiques, enseignements et difficultés

48. Durant la table ronde, les représentants du Belize, du Guyana et du Mexique ont partagé leurs expériences nationales de l'établissement du deuxième rapport biennal au titre de la transparence, notamment de l'application des enseignements tirés du premier rapport, ainsi que de la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé. Ils ont répertorié un certain nombre d'obstacles communs, à savoir le manque de ressources humaines, la rotation du personnel au sein des institutions publiques et les difficultés à assurer la stabilité dans le temps des équipes nationales chargées de l'établissement des rapports ; la faiblesse de la coordination institutionnelle ; l'insuffisance des mandats juridiques ; les difficultés à

recueillir des données infranationales ; les problèmes liés aux procédures d'AQ/CQ ; le manque de capacités techniques, qui compliquait le respect des exigences de communication d'informations du cadre de transparence renforcé. Parmi les bonnes pratiques citées figuraient la définition claire des responsabilités institutionnelles et des mandats juridiques, la concertation régulière avec les institutions sectorielles, l'utilisation de modèles normalisés, le renforcement des systèmes de suivi, de notification et de vérification, la préservation des compétences techniques, le renforcement continu des capacités et l'amélioration de la documentation.

49. Durant les discussions en petits groupes, les participants ont évoqué l'état d'avancement de l'établissement des rapports de leurs pays respectifs, les délais de soumission et les activités de renforcement des capacités en cours. Lors de la présentation des résultats des discussions, les groupes ont souligné les difficultés liées à la coordination institutionnelle, aux capacités techniques et aux systèmes d'information sur la transparence. Ils ont recommandé de renforcer la mémoire institutionnelle en veillant à documenter systématiquement les travaux et à consigner les décisions techniques, et de mettre au point des plateformes nationales intégrées de transparence, qui mettent en lien les inventaires des GES avec les informations sur l'adaptation et l'appui, afin de favoriser une mise en œuvre durable du cadre de transparence renforcé.

4. Session thématique : examen détaillé des modalités, procédures et lignes directrices, l'accent étant mis sur l'adaptation

50. Un représentant du GCE a présenté les modalités, procédures et lignes directrices, notamment les dispositions relatives à la communication d'informations sur l'adaptation.

51. Durant la discussion en plénière, les participants ont recensé plusieurs obstacles communs qui entravaient la communication d'informations sur l'adaptation, notamment le manque d'expérience de l'élaboration et du suivi d'indicateurs d'adaptation, la faiblesse de la coordination intersectorielle, le faible niveau de développement des systèmes de suivi, le manque de capacités techniques et les difficultés à harmoniser plusieurs processus de communication d'informations. Les participants ont également partagé de bonnes pratiques, telles que l'intégration des activités de communication d'informations sur l'adaptation avec les processus d'établissement des PNA et des rapports biennaux au titre de la transparence, le renforcement de la coordination institutionnelle et l'amélioration progressive des systèmes de suivi existants. Les échanges ont mis en évidence l'importance de l'adaptation des indicateurs internationaux aux réalités nationales.

5. Session thématique : examen détaillé des dispositions relatives à la flexibilité et aux domaines d'amélioration

52. Un représentant du GCE a présenté les principes de l'application des dispositions relatives à la flexibilité dans le cadre de l'établissement des rapports biennaux au titre de la transparence, soulignant que le recours à ces dispositions devait être lié à des contraintes de capacités précises, auxquelles les Parties devaient s'efforcer de remédier selon un calendrier qu'elles définissaient elles-mêmes.

53. La parole a ensuite été donnée aux représentants des pays, et les représentants du Guatemala et du Honduras, ainsi que celui du Caribbean Cooperative MRV Hub, ont partagé leur expérience des aspects pratiques de l'application des dispositions relatives à la flexibilité, notamment du recensement des contraintes de capacités nationales et de l'élaboration de plans d'amélioration. Ils ont souligné qu'il importait de bien comprendre les modalités, procédures et lignes directrices, de renforcer la coordination institutionnelle et d'intégrer des plans d'amélioration dans les dispositifs nationaux de transparence.

54. Durant la discussion, les participants ont partagé leurs expériences nationales de l'application des dispositions relatives à la flexibilité, du recensement des contraintes de capacités et de la planification des améliorations nécessaires, et ont également échangé sur les difficultés qui subsistaient et les besoins d'appui. Il est notamment ressorti des échanges que les dispositions relatives à la flexibilité ne dispensaient pas les Parties de leurs obligations de communication d'informations, mais leur offraient la possibilité de renforcer progressivement leurs capacités selon une démarche structurée. Les participants ont relevé

que les conclusions des examens techniques par des experts pouvaient contribuer à l'élaboration de plans d'amélioration, lesquels devaient recenser clairement les contraintes de capacités transversales et les mesures à prendre pour y remédier en vue d'améliorer la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé.

6. Session thématique : communication d'informations sur les effets des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, notamment grâce aux indicateurs d'adaptation de Belém

55. Un représentant du GCE a présenté les dispositions des modalités, procédures et lignes directrices relatives à la communication d'informations sur l'adaptation, ainsi que les résultats des travaux menés à la septième session de la CMA sur l'objectif mondial en matière d'adaptation, notamment les indicateurs d'adaptation de Belém.

56. La parole a ensuite été donnée aux représentants des pays, et les représentants du Nicaragua et du Paraguay ont partagé leur expérience de l'élaboration d'indicateurs nationaux d'adaptation et du renforcement des dispositifs institutionnels de suivi des mesures d'adaptation et de communication d'informations sur leurs résultats. Le représentant du Paraguay a présenté des indicateurs sectoriels définis en lien avec les travaux d'évaluation de la vulnérabilité et de planification de l'adaptation menés dans sept secteurs prioritaires du pays. Il a souligné les efforts déployés pour mieux définir les responsabilités en matière de communication d'informations et renforcer la coordination entre les points focaux sectoriels, afin de mieux rendre compte des mesures d'adaptation et de faire en sorte que les informations produites par les organismes chargés de ces mesures soient systématiquement recueillies et intégrées aux processus nationaux de communication d'informations. Le représentant du Nicaragua a présenté les travaux menés pour élaborer 26 indicateurs d'adaptation et mettre en place une plateforme centralisée d'information sur l'adaptation, tout en signalant que le pays éprouvait encore des difficultés dans la remontée d'informations sur l'adaptation, notamment en raison de lacunes dans les données, de capacités techniques limitées et de priorités institutionnelles concurrentes, et qu'une coordination durable entre les institutions était nécessaire.

57. Durant la discussion modérée, les participants ont examiné comment les indicateurs d'adaptation de Belém pouvaient contribuer à améliorer les informations communiquées dans les rapports biennaux au titre de la transparence, notamment en aidant les pays à adapter leurs cadres nationaux d'indicateurs aux réalités nationales et à les mettre en cohérence avec les PNA, les systèmes nationaux existants de suivi des progrès accomplis dans le domaine de l'adaptation et les objectifs de développement durable. Les principales difficultés relevées à cet égard concernaient la fragmentation des données, le manque de données de référence, l'insuffisance des capacités institutionnelles et techniques et les difficultés à mesurer les résultats des mesures d'adaptation sur la durée. Parmi les bonnes pratiques citées figuraient la mise en correspondance des indicateurs d'adaptation de Belém avec les cadres d'indicateurs existants, le renforcement de la coordination institutionnelle, l'élaboration de métadonnées normalisées pour les indicateurs et le développement progressif de cadres d'indicateurs plus complets.

58. Durant l'exercice pratique, les participants ont examiné en groupes comment les indicateurs d'adaptation de Belém pouvaient être utilisés pour assurer le suivi des mesures d'adaptation et en rendre compte dans les rapports biennaux au titre de la transparence, conformément aux modalités, procédures et lignes directrices, et comment ces indicateurs pouvaient être intégrés aux systèmes nationaux afin de pérenniser la remontée d'informations. Lors de la présentation des résultats de l'exercice, les groupes ont souligné qu'il importait de mettre les indicateurs en cohérence avec les cadres nationaux de suivi de l'adaptation et du développement, d'articuler les indicateurs nationaux et internationaux, de définir clairement les responsabilités institutionnelles et d'adopter une démarche progressive, pilotée au niveau national, pour renforcer la planification, le suivi et la communication d'informations en matière d'adaptation.

7. Session thématique : systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage

59. Un représentant du GCE a présenté les systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage comme un moyen d'éclairer les politiques nationales d'adaptation et de

produire les données et informations nécessaires à l'établissement des rapports biennaux au titre de la transparence.

60. La parole a ensuite été donnée aux représentants des pays, et un représentant de la République dominicaine a souligné que la mise en place d'une gouvernance solide, la définition claire des responsabilités institutionnelles et la participation des différents secteurs, ainsi que la prise en compte des résultats issus des systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, avaient permis au pays d'améliorer la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation. Un représentant du Paraguay a présenté des informations sur le système national de suivi de l'adaptation, soulignant que celui-ci reposait notamment sur la collaboration avec l'organisme national de statistique, l'attribution officielle des responsabilités de suivi des différents indicateurs aux institutions compétentes, le renforcement de la coordination institutionnelle, la mise en place de mécanismes de traçabilité et le renforcement continu des capacités. Les participants ont souligné que les systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage devaient contribuer à fonder la planification de l'adaptation sur des données probantes, à coordonner la communication d'informations, à préserver la mémoire institutionnelle et à améliorer continuellement les mesures d'adaptation.

61. Durant l'exercice pratique, les participants ont examiné en groupes comment les systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage pouvaient améliorer la communication d'informations sur l'adaptation dans les rapports biennaux au titre de la transparence. Lors de la présentation des résultats de l'exercice, les groupes ont souligné que ces systèmes devaient avoir des objectifs clairement définis, permettre de suivre à la fois la mise en œuvre des mesures d'adaptation et leurs résultats, et produire des informations utiles à la prise des décisions relatives à l'adaptation. Parmi les difficultés communes recensées figuraient la faiblesse de la coordination institutionnelle, la fragmentation des dispositifs de gouvernance, la participation limitée des parties prenantes et la rotation du personnel au sein des institutions publiques. Les participants ont souligné l'importance d'une gouvernance solide, d'une définition claire des rôles des institutions, d'indicateurs et de procédures de communication d'informations normalisés, de la traçabilité des informations dans les systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, du renforcement continu des capacités et de l'amélioration constante de ces systèmes, nécessaire pour renforcer la communication d'informations relatives à l'adaptation sur la durée.

8. Session thématique : communication d'informations sur les moyens de prévenir les pertes et préjudices liés aux effets des changements climatiques, de les réduire au minimum et d'y remédier

62. Un représentant du GCE a présenté les dispositions des modalités, procédures et lignes directrices relatives à la communication d'informations sur les moyens d'éviter les pertes et préjudices liés aux effets des changements climatiques, de les réduire au minimum et d'y remédier, en expliquant leur portée, leur objet et leur articulation avec les activités de communication d'informations sur l'adaptation. Il a été souligné que, dans le cadre de ces activités, il importait de s'appuyer sur les données nationales, de rendre compte de manière transparente des limites des données et de renforcer les dispositifs institutionnels en améliorant les systèmes d'information existants, en clarifiant les responsabilités et en repérant les lacunes dans les données. Les participants ont ensuite débattu de la distinction entre la communication d'informations sur les effets des changements climatiques observés, sur les pertes et préjudices et sur l'adaptation, ainsi que de la fiabilité des informations disponibles.

63. Les participants ont débattu en groupes de la communication d'informations sur les pertes et préjudices dans les rapports biennaux au titre de la transparence, notamment des dispositifs existants, des lacunes dans les données, des difficultés rencontrées et des solutions pratiques. Lors de la présentation des résultats des discussions, les groupes ont souligné qu'il importait de renforcer la coordination entre les institutions chargées de l'environnement, de la gestion des risques de catastrophe, de la planification et des différents secteurs, en définissant clairement les mandats, en établissant des procédures normalisées de communication d'informations, en assurant un renforcement continu des capacités et en dotant les institutions compétentes de ressources suffisantes. Ils ont insisté sur la nécessité

de perfectionner les méthodes d'évaluation des pertes et préjudices économiques et non économiques, tout en renforçant le partage de données et la collaboration entre les institutions afin d'améliorer la cohérence des informations communiquées.

9. Session thématique : analyse détaillée de l'examen technique par des experts et de l'examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis

64. Un représentant du GCE a présenté le processus d'examen technique par des experts, notamment l'examen volontaire du chapitre des rapports biennaux au titre de la transparence consacré à l'adaptation, ainsi que le processus d'examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis, en exposant leurs objectifs et le rôle attendu des Parties. Les participants ont ensuite examiné les éléments à fournir à l'appui des informations communiquées aux fins de l'examen, soulignant que ces informations devaient être étayées par des données probantes, des sources documentées et des références appropriées. Ils ont insisté sur la nécessité de tenir compte de la diversité des dispositifs institutionnels nationaux, en précisant que, si les systèmes nationaux pouvaient différer, les informations communiquées devaient dans tous les cas être transparentes, cohérentes et fondées sur des données probantes. Ils ont également souligné la distinction entre l'examen technique par des experts et l'examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis : le premier consistait en une évaluation technique des informations communiquées, tandis que le second offrait aux Parties l'occasion d'échanger des vues sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé.

65. Durant l'exercice pratique, les participants ont travaillé en groupes sur des exemples de conclusions issues d'examens techniques par des experts et ont élaboré des exemples de mesures à prendre comme suite à ces conclusions. Lors de la présentation des résultats de l'exercice, les groupes ont souligné que les conclusions des examens devaient être fondées sur les modalités, procédures et lignes directrices, indiquer clairement les informations manquantes dans le rapport biennal au titre de la transparence et éviter toute supposition qui ne serait pas étayée par les informations contenues dans le rapport. L'exercice a permis de dégager plusieurs enseignements, à savoir que, pour que l'examen technique par des experts soit efficace, les Parties devaient consacrer suffisamment de temps à sa préparation, assurer la coordination et la communication entre institutions et bien comprendre les modalités, procédures et lignes directrices.

66. Durant la table ronde, qui était consacrée au partage d'expériences de la participation à l'examen technique par des experts et à l'examen multilatéral, ainsi que des principaux enseignements tirés des deux processus, le représentant du Pérou a souligné qu'il importait d'assurer une coordination institutionnelle suffisamment en amont, de tenir à jour la documentation étayant les informations communiquées, de favoriser une communication régulière et de faciliter la collaboration entre les experts techniques. Les participants ont souligné que l'application des recommandations formulées dans les rapports des examens techniques par des experts pouvait contribuer au renforcement des capacités institutionnelles, à la préservation des connaissances institutionnelles et à l'amélioration continue des rapports biennaux au titre de la transparence.

10. Session de réseautage : spécialistes de l'adaptation

67. La session de réseautage, animée par un représentant du CBIT-GSP, visait à promouvoir la création d'une communauté de spécialistes de l'adaptation à l'échelle de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, l'objectif étant d'encourager la poursuite de la collaboration au-delà de l'atelier. Les participants ont examiné les moyens par lesquels une telle communauté pourrait favoriser l'apprentissage entre pairs, les échanges techniques et l'entraide aux fins de la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé. Ils ont souligné que la communication d'informations sur l'adaptation dépendait largement du contexte national et faisait appel à des méthodes en constante évolution, ce qui rendait la coopération régionale particulièrement utile pour remédier à des difficultés techniques communes et renforcer les capacités institutionnelles. Ils ont proposé de faire vivre cette communauté au moyen d'échanges techniques virtuels, organisés sur une base volontaire et destinés à favoriser, de manière générale, le partage de données d'expérience sur la communication d'informations relatives à l'adaptation, le renforcement des capacités, la planification

nationale de l'adaptation et la coordination institutionnelle, en particulier, l'établissement des rapports biennaux au titre de la transparence et la préparation des examens techniques par des experts.

11. Clôture et évaluation de l'atelier

68. Durant la session de clôture, les participants ont été invités, au moyen d'une enquête interactive, à faire part de leurs observations sur le contenu, l'organisation et l'animation de l'atelier, et à faire savoir comment ils comptaient mettre à profit les connaissances acquises dans le cadre de leurs futurs travaux relatifs à la transparence.

69. Les retours étaient dans l'ensemble positifs puisque, d'après les participants, les objectifs d'apprentissage avaient été atteints et l'atelier avait renforcé leurs capacités techniques dans le contexte de l'établissement des rapports biennaux au titre de la transparence. Tous les répondants ont jugé l'atelier « excellent » ou « bon » et ont indiqué que les sessions d'information et les exercices pratiques en groupes avaient permis d'atteindre les résultats d'apprentissage visés. Les répondants ont souligné l'utilité de l'atelier, notamment parce que celui-ci mêlait sessions techniques, exercices pratiques, partage d'expériences nationales et apprentissage entre pairs, et leur avait ainsi permis de mieux comprendre les processus de communication d'informations sur l'adaptation au titre du cadre de transparence renforcé. Parmi les améliorations proposées figuraient l'allongement de la durée de l'atelier, l'élargissement des possibilités d'échanges entre pairs pendant l'atelier et la fourniture d'orientations techniques supplémentaires sur les méthodes relatives à l'adaptation.

70. Un représentant du GCE a prononcé une allocution de clôture, dans laquelle il a notamment remercié tous les participants de leur présence, remercié également le Gouvernement guatémaltèque, les intervenants, les animateurs et les partenaires de leur contribution à l'atelier, et encouragé les parties prenantes à poursuivre la collaboration au niveau régional.

C. Atelier régional pour l'Asie et le Pacifique et l'Europe orientale

71. L'atelier portait sur les quatre thèmes suivants : 1) la compréhension et l'application des modalités, procédures et lignes directrices ; 2) la participation aux examens techniques par des experts ; 3) l'établissement des dispositifs institutionnels nécessaires à la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé ; 4) l'application des dispositions relatives à la flexibilité prévues par les modalités, procédures et lignes directrices et l'élaboration de plans d'amélioration. Le programme prévoyait des exposés techniques, des présentations nationales, des tables rondes, des exercices pratiques, des séances de travail consacrées au cadre de transparence renforcé, des échanges entre pairs et une session de planification des mesures à prendre. Ces activités ont permis aux participants de partager leurs expériences, leurs bonnes pratiques et leurs enseignements, tout en renforçant leur capacité à mettre en œuvre le cadre de transparence renforcé et, partant, à améliorer les systèmes nationaux de transparence.

72. Un webinaire préparatoire a été organisé afin de présenter le programme de l'atelier, de conseiller les participants sur la meilleure manière de s'y préparer et de fournir des informations d'ordre logistique. Lors du webinaire, l'accent a été mis sur l'importance, pendant l'atelier, d'une participation active et d'échanges ouverts sur les expériences nationales, les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques, afin que les participants en tirent le meilleur parti sur le plan de l'apprentissage.

1. Introduction

73. Les représentants du secrétariat et de la Chine, pays hôte, ont prononcé des allocutions de bienvenue. Le représentant du secrétariat a rendu compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé et déclarait qu'il importait de poursuivre l'apprentissage entre pairs et de fournir aux pays en développement un appui ciblé au renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du cadre, à l'heure où les Parties entamaient l'établissement de leur deuxième rapport biennal au titre de la transparence. Il a

été souligné que la transparence n'était pas seulement une obligation, mais également un outil stratégique, qui permettait aux pays d'évaluer les progrès accomplis, de renforcer leurs politiques, d'obtenir un appui, de mobiliser des investissements et d'instaurer la confiance.

74. Les représentants de la Chine ont souligné l'engagement de longue date de leur pays en faveur de la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'action climatique. Ils ont réaffirmé la détermination de la Chine à promouvoir une coopération concrète dans les domaines des changements climatiques et de la transparence, et ont décrit les progrès accomplis par le pays dans son action climatique, du niveau national au niveau local, montrant comment la coordination des politiques, l'innovation technologique et l'action au niveau local contribuaient à un développement vert et sobre en carbone.

75. Le GCE a ensuite présenté les objectifs, le programme et le déroulement de l'atelier.

2. Transparence

76. Les participants ont pris connaissance d'informations générales sur le cadre de transparence renforcé, notamment de l'état d'avancement de sa mise en œuvre et des principaux résultats des travaux menés à la trentième session de la COP et à la septième session de la CMA dans le domaine de la transparence.

3. Session thématique : mise en œuvre du cadre de transparence renforcé : expérience, bonnes pratiques, enseignements et difficultés

77. Durant la table ronde, les représentants du GCE, de la Chine, de la Géorgie, du Népal, de Sri Lanka, du Tadjikistan et du Programme des Nations Unies pour le développement ont fait le point sur les enseignements tirés de l'établissement des premiers rapports biennaux au titre de la transparence et, le cas échéant, des travaux déjà menés en vue de l'établissement des deuxièmes rapports. Plusieurs difficultés communes ont été recensées. Elles concernaient notamment la mise en place et la pérennisation des dispositifs institutionnels, le renforcement de la coordination entre les ministères et les parties prenantes, la collecte et la gestion des données, le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des CDN, la communication d'informations sur l'appui nécessaire et l'appui reçu, ainsi que la compréhension et l'application des dispositions relatives à la flexibilité prévues par les modalités, procédures et lignes directrices. Les participants ont cité parmi les bonnes pratiques la formalisation des mécanismes de coordination, la création de groupes de travail thématiques, le renforcement des systèmes de gestion des données, l'amélioration de la participation des parties prenantes et l'utilisation des recommandations issues des examens techniques par des experts et de plans d'amélioration aux fins du renforcement du processus d'établissement des rapports biennaux au titre de la transparence.

78. Durant les discussions en petits groupes, les participants ont fait le point sur l'état d'avancement de l'établissement de leurs prochains rapports biennaux au titre de la transparence, et recensé les leçons et les bonnes pratiques les plus pertinentes compte tenu de leur situation nationale et des activités de renforcement des capacités en cours dans le domaine de la transparence. Lors de la présentation des résultats des discussions, les groupes ont insisté sur la nécessité de renforcer la coordination institutionnelle, de documenter systématiquement les méthodes et les processus afin de préserver la mémoire institutionnelle et de mettre au point des systèmes nationaux de transparence intégrés, qui mettaient en lien les inventaires des GES avec les informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des CDN, ainsi qu'avec les informations sur l'adaptation et l'appui. Ils ont également souligné qu'il importait d'intégrer des fonctions liées à la transparence au sein des institutions publiques permanentes, de renforcer les capacités techniques en offrant des possibilités de formation sur la durée et d'apprentissage continu entre pairs, et de mettre en place des dispositifs nationaux durables.

4. Session thématique : examen détaillé des modalités, procédures et lignes directrices

79. Un représentant du GCE a fait une présentation introductive pour cadrer les échanges sur les modalités, procédures et lignes directrices, notamment sur les dispositions relatives à la flexibilité, ainsi que sur la structure des rapports biennaux au titre de la transparence.

80. Durant l'exercice individuel, au cours duquel des rapports biennaux au titre de la transparence déjà soumis ou en cours d'établissement ont été évalués au moyen de listes de contrôle fondées sur les modalités, procédures et lignes directrices, les participants ont pu repérer des lacunes dans les informations communiquées, examiner les éléments incomplets et mieux comprendre comment appliquer concrètement les modalités, procédures et lignes directrices pour améliorer la qualité et l'exhaustivité des rapports biennaux au titre de la transparence. Les réponses à l'enquête interactive ont révélé que les principales difficultés liées à l'application des modalités, procédures et lignes directrices concernaient la compréhension de leurs dispositions et l'évaluation de la mesure dans laquelle les informations disponibles étaient suffisantes pour satisfaire aux exigences de communication d'informations. Certains participants ont fait savoir que leurs pays respectifs disposaient des informations requises, mais que celles-ci devaient être améliorées, actualisées ou présentées sous une autre forme, ou qu'elles étaient dispersées entre différentes institutions. Un nombre plus restreint de participants ont indiqué que certaines informations requises n'étaient pas recueillies ou que leur disponibilité variait selon les domaines. Plusieurs contraintes communes ont été recensées, à savoir le manque de compétences techniques spécialisées, les difficultés de coordination institutionnelle et l'insuffisance des ressources humaines, ainsi que la rotation du personnel. Dans le cadre de l'enquête interactive, les participants ont pu soumettre des questions pratiques, auxquelles le modérateur et les personnes-ressources ont répondu au cours de l'atelier.

5. Session thématique : examen détaillé des dispositions relatives à la flexibilité et aux domaines d'amélioration

81. Un représentant du GCE a présenté les dispositions relatives à la flexibilité dont pouvaient bénéficier les pays en développement Parties qui en avaient besoin compte tenu de leurs capacités.

82. Les représentants de l'Inde et du Népal ont partagé leurs expériences nationales de l'application des dispositions relatives à la flexibilité prévues par les modalités, procédures et lignes directrices dans le cadre de l'établissement de leurs premiers rapports biennaux au titre de la transparence. Les deux présentations ont mis en évidence des moyens de répertorier les contraintes de capacités concernant différents aspects de la communication d'informations, de déterminer les dispositions relatives à la flexibilité correspondantes et de recenser les améliorations à apporter progressivement. Parmi les exemples de mesures présentés figuraient le renforcement des dispositifs institutionnels, la mise en place de systèmes de gestion des inventaires et de partage de données, le perfectionnement des procédures d'AQ/CQ, l'élaboration de facteurs d'émission propres au pays, l'amélioration des projections d'émissions et des évaluations des incertitudes, ainsi que la mise en œuvre d'activités ciblées de renforcement des capacités.

83. Durant l'exercice en petits groupes, les groupes ont recensé les besoins prioritaires de renforcement des capacités et les points à améliorer dans le contexte de l'établissement des rapports biennaux au titre de la transparence, et ont proposé des plans d'amélioration, qui précisaient les institutions responsables des différentes mesures et les échéances envisagées. Lors de la présentation des résultats de l'exercice, les groupes ont souligné qu'il importait d'élaborer des plans d'amélioration pratiques et hiérarchisés, adaptés aux réalités nationales et aux capacités disponibles.

6. Session thématique : analyse détaillée de l'examen technique par des experts

84. Un représentant du GCE a présenté les objectifs, la portée, les principales étapes et le calendrier du processus d'examen technique par des experts. Il est ressorti de la séance de questions-réponses qui a suivi que les Parties devaient se coordonner étroitement avec les experts concernés afin de réunir à l'avance les informations justificatives nécessaires à l'examen technique par des experts.

85. Les représentants du Bhoutan et de la République de Corée ont partagé leurs expériences nationales de la participation à des examens techniques par des experts, à la fois du point de vue des Parties faisant l'objet de l'examen et du point de vue des experts chargés de l'examen. Ils ont souligné que les Parties devaient se préparer minutieusement, notamment en organisant la documentation justificative et en coordonnant les réponses au niveau

national, et ont souligné que l'examen technique par des experts avait un rôle de facilitation et visait à améliorer la communication d'informations.

86. Durant un exercice de simulation d'un examen technique par des experts, les participants ont joué les rôles de représentants des Parties, d'experts chargés de l'examen et de membres du secrétariat afin de simuler les différentes étapes du processus. Lors de la présentation des résultats de l'exercice, les groupes ont présenté leurs conclusions et fait le point sur les enseignements tirés de cette activité. Les participants, en particulier ceux qui n'avaient pas encore pris part à un examen technique par des experts, ou n'y avaient participé qu'en qualité de représentants d'une Partie, ont fait savoir que l'exercice leur avait permis de mieux comprendre le point de vue et les attentes des experts chargés de l'examen et du secrétariat.

7. Session thématique : analyse détaillée de l'examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis

87. Un représentant du GCE a présenté la portée, les principales étapes, les modalités de participation et le calendrier de l'examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis, ainsi que les types de questions posées au cours de la phase écrite de questions-réponses.

88. Durant la table ronde, les représentants du Bhoutan, de la Chine et de l'Indonésie ont partagé leurs expériences nationales de la préparation et de la participation à l'examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis. Ils ont indiqué que la phase écrite de questions-réponses donnait généralement lieu à des questions détaillées sur des aspects techniques, tandis que les échanges en séance portaient sur des questions plus générales, notamment sur les progrès d'ensemble réalisés par un pays dans la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé et sur sa situation nationale. Un intervenant a expliqué qu'il avait été difficile de répondre aux questions relatives aux marchés du carbone en raison d'un manque de compétences spécialisées au sein de l'équipe nationale, mais que la préparation avait permis au pays d'y répondre pendant la séance. Les intervenants ont déclaré qu'il importait de définir clairement les principaux messages à faire passer, d'expliquer les contraintes et les besoins de renforcement des capacités du pays et d'assurer une coordination efficace entre les experts nationaux, certains d'entre eux participant à l'examen multilatéral à distance, sur des fuseaux horaires différents.

8. Session thématique : dispositifs institutionnels nécessaires à la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé

89. Un représentant du GCE a présenté les principaux éléments des systèmes nationaux de transparence et des dispositifs institutionnels de transparence, en mettant en évidence les difficultés couramment rencontrées dans la mise en place de systèmes et de dispositifs pérennes, ainsi que les bonnes pratiques en la matière.

90. Les représentants de la Chine, de la Mongolie, du Népal, de la Thaïlande et de la Türkiye ont partagé leurs expériences nationales de la mise en place et du renforcement de leurs systèmes de transparence. Ils ont présenté différentes approches institutionnelles de la coordination des efforts de mise en œuvre du cadre de transparence renforcé, qui faisaient notamment intervenir des mécanismes interministériels officiels, des cadres juridiques et stratégiques, des groupes de travail sectoriels et des systèmes nationaux de gestion des données. Les intervenants ont souligné que les dispositifs institutionnels devaient évoluer progressivement, en passant de modalités d'établissement des rapports fondées sur des projets ponctuels à des systèmes nationaux articulés autour de rôles et de responsabilités clairement définis, qui reposaient sur une participation durable des parties prenantes et sur des mécanismes officiels de partage de données, et permettaient d'assurer une communication d'informations régulière.

91. Durant les discussions en petits groupes, les participants ont partagé leurs expériences respectives du renforcement des mandats des organisations, des dispositifs de gouvernance, des cadres juridiques, de la formation et des systèmes de gestion des données. Lors de la présentation des résultats des discussions, les groupes ont souligné que des dispositifs institutionnels pérennes constituaient le fondement d'une mise en œuvre efficace du cadre de

transparence renforcé, et ont insisté à cet égard sur la nécessité d'officialiser les responsabilités institutionnelles, de renforcer les systèmes de gestion et de partage de données, de préserver la mémoire institutionnelle pour pallier la rotation du personnel et de mener continuellement des activités de renforcement des capacités sur les fonctions pratiques, notamment l'établissement des inventaires des GES et le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des CDN. Ils ont ajouté qu'il importait de passer d'une approche fondée sur des projets à une approche programmatique à long terme pour pérenniser les systèmes nationaux de transparence.

9. Visites de sites

92. Le Gouvernement chinois a organisé plusieurs visites de sites (Chery New Energy, chantier naval de Wuhu et fleuve Yangtsé), qui ont permis aux participants d'observer des exemples concrets de technologies à faible intensité de carbone, de développement industriel vert et de protection de l'environnement.

10. Sessions pratiques sur le cadre de transparence renforcé

93. Six sessions pratiques consacrées à différents aspects de la communication d'informations au titre du cadre de transparence renforcé ont été organisées.

94. Lors de la présentation des résultats des sessions, les responsables de chaque session ont exposé les principaux éléments à retenir pour assurer la bonne mise en œuvre du cadre de transparence renforcé :

a) Session consacrée aux inventaires des GES : faire de l'élaboration de plans d'amélioration des inventaires une priorité, renforcer les procédures d'AQ/CQ, appliquer les dispositions relatives à la flexibilité de manière stratégique et améliorer la cohérence des méthodes et des outils utilisés pour l'établissement des inventaires ;

b) Session consacrée au suivi de la mise en œuvre des CDN : veiller à la cohérence des indicateurs, des politiques et des projections d'un rapport biennal au suivant, et renforcer la coordination entre les équipes chargées respectivement de l'élaboration des CDN et de l'établissement des rapports biennaux ;

c) Session consacrée aux changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets : combler les lacunes dans les données, sélectionner des indicateurs d'adaptation concrets, améliorer la coordination institutionnelle et intégrer les informations relatives à l'adaptation provenant des différents secteurs ;

d) Session consacrée à l'appui nécessaire et à l'appui reçu : renforcer les dispositifs institutionnels et les systèmes de gestion des données afin de recueillir des informations provenant de sources multiples ;

e) Session consacrée à la participation à l'examen technique par des experts : se préparer à l'examen, notamment en veillant à disposer d'une documentation justificative claire ; donner suite aux recommandations issues de l'examen, notamment en élaborant des plans d'amélioration hiérarchisés ; renforcer l'analyse des catégories principales et l'évaluation des incertitudes ; améliorer la cohérence entre les informations descriptives et les tableaux de notification ;

f) Session consacrée à la participation à l'examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis : se préparer à la phase écrite de questions-réponses et à la séance multilatérale, en assurant une coordination précoce entre les experts nationaux et les représentants de haut niveau ; préparer les principaux messages à faire passer ; profiter de l'occasion offerte par l'examen pour communiquer ouvertement des informations sur la situation nationale, les progrès accomplis et les améliorations prévues concernant le cadre de transparence renforcé.

11. Planification de l'action

95. Dans le cadre d'une enquête interactive, les participants ont réfléchi aux principaux enseignements tirés de l'atelier et recensé les domaines d'action prioritaires et les mesures concrètes à prendre pour renforcer les systèmes nationaux de transparence et l'établissement

des rapports biennaux au titre de la transparence. Parmi les domaines prioritaires figuraient notamment l'amélioration de la compréhension et de l'application des modalités, procédures et lignes directrices, le renforcement des procédures d'établissement des inventaires des GES, des dispositifs institutionnels de transparence et de la préparation aux examens techniques par des experts. Les mesures proposées portaient notamment sur : le renforcement des dispositifs institutionnels grâce à une définition plus claire des rôles et responsabilités ; l'amélioration de la coordination avec les ministères et parties prenantes concernés ; l'amélioration des systèmes de collecte et d'archivage de données ; le renforcement des procédures d'AQ/CQ ; l'amélioration du suivi de la mise en œuvre des CDN et de la communication d'informations sur le financement de l'action climatique ; l'organisation d'activités nationales de formation, telles que des exercices de simulation d'examens techniques par des experts ; la mise en pratique des connaissances acquises lors de l'atelier dans le cadre de l'établissement des futurs rapports biennaux au titre de la transparence. Les participants ont considéré que la définition claire des mandats institutionnels, la participation active des ministères et organismes concernés et le soutien durable de la hiérarchie administrative ou des responsables politiques constituaient les principales conditions nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures.

12. Clôture et évaluation de l'atelier

96. Les participants ont été invités à faire part de leurs observations au moyen d'une enquête interactive. Les retours étaient dans l'ensemble positifs puisque, d'après les participants, les objectifs d'apprentissage avaient été atteints et l'atelier avait renforcé leurs capacités techniques dans le contexte de l'établissement des rapports biennaux au titre de la transparence. La grande majorité des répondants à l'enquête ont évalué positivement l'atelier, 91 % d'entre eux le jugeant « excellent » ou « bon ». Tous les répondants ont estimé que les sessions d'information et les exercices en groupe avaient répondu à leurs objectifs d'apprentissage. Quant aux améliorations possibles, les participants ont suggéré un examen plus approfondi des modalités, procédures et lignes directrices, axé sur le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des CDN et l'établissement des inventaires des GES, ainsi que la présentation d'exemples supplémentaires d'approches novatrices de la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé et de bonnes pratiques en la matière.

97. Un représentant du GCE a prononcé une allocution de clôture, dans laquelle il a notamment remercié tous les participants de leur présence, remercié également le Gouvernement chinois, les intervenants, les animateurs et les partenaires de leur contribution à l'atelier, et encouragé les parties prenantes à poursuivre la collaboration au niveau régional.

IV. Autres observations

98. Le GCE a remercié sincèrement les Gouvernements chinois, guatémaltèque et mozambicain d'avoir accueilli les ateliers régionaux de formation pratique, et a exprimé sa reconnaissance aux personnes-ressources et aux organisations partenaires.

99. Le GCE a salué et remercié les pays hôtes, les partenaires et les Parties qui ont contribué financièrement à l'organisation des ateliers.